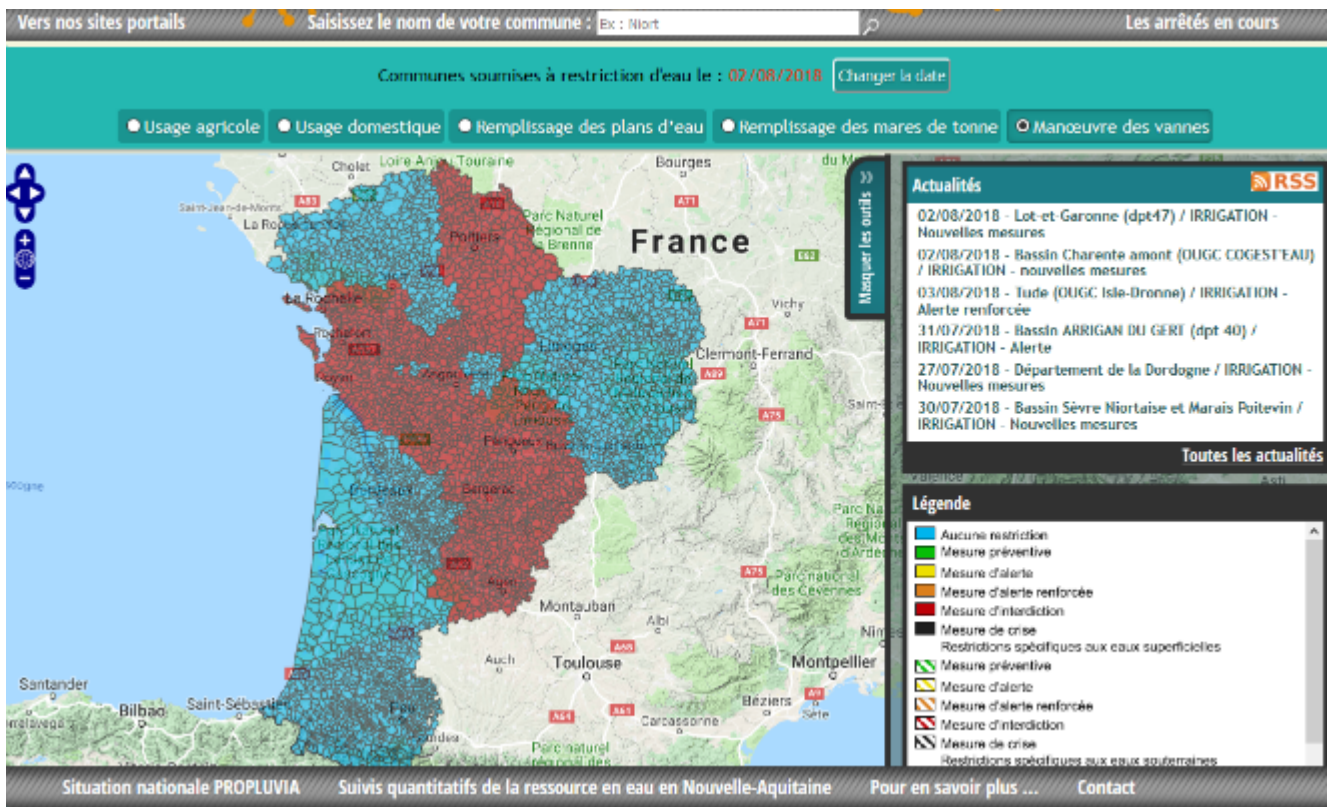


Environnement | Un site pour tout savoir sur les restrictions d'eau et leurs conséquences



Alors que l'alerte canicule s'étend sur plus de soixante départements en ce début du mois d'août, dont neuf départements sur douze en région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence régionale de la biodiversité vient de lancer un nouvel outil sur les mesures de restriction d'eau en vigueur en Nouvelle-Aquitaine et dans le Marais Poitevin. Peut-on ou pas arroser sa pelouse, irriguer son champ ou remplir sa piscine... ? Le site Info-restrictions.eau-nouvelle-aquitaine.fr vous dit tout au jour le jour.



Plus précis encore, en entrant le nom de sa commune dans la barre de recherche du site, apparaissent en détails la liste des usages agricoles et domestiques pouvant être visées par les mesures (arrosage de son potager, remplissage de sa piscine, lavage de voiture, etc), ainsi que les détails de leurs mises en oeuvre (ex : interdiction d'irriguer 2 jours sur 7), ainsi que l'intégralité de l'arrêté qui les décide. En cas de restrictions, sont également précisées les zones de gestion rattachées à la commune et les indicateurs de suivis qui les concernent.

Au total, un outil précieux tant pour les particuliers que les professionnels, qui contient également un fil d'actualité sur les derniers arrêtés de restriction parus sur le périmètre régional.



Solène Méric

Crédit Photo : Ryan Mc Guire - pixabay

Publié sur aqui.fr le 03/08/2018

[Url de cet article](#)